



DEC222809DR13

**Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité FR3724 intitulée « Observatoire Océanographique de Banyuls »**

**LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,**

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC162807DAJ en date du 18 janvier 2017 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon ;

Vu la décision n° DEC180338DAJ en date du 25 janvier 2018 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Languedoc-Roussillon notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

**Article 1er**

Les tarifs des prestations de la plateforme BIOPIC de la FR3724 intitulée « Observatoire Océanologique de Banyuls » sont fixés selon le barème joint en annexe

**Article 2**

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/12/2022.

**Article 3**

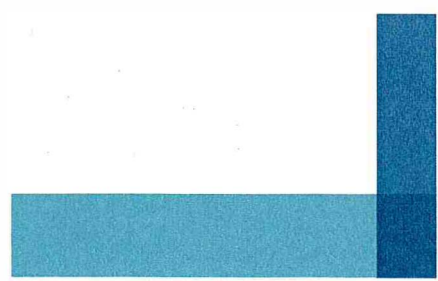
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 21 novembre 2022.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation  
Le Délégué Régional  
Et par délégation  
L'Adjoint au Délégué Régional  
Guillaume ROCHET

Pour le Président Directeur Général  
Le Délégué Régional,  
et par délégation,  
l'Adjoint au Délégué Régional

Guillaume ROCHET





Grille tarifaire par le laboratoire pour publication :

**Tarification auditable**  
**plateforme **BIOPIC****  
**FR 3724 Observatoire Océanologique de Banyuls**

Prise d'effet : 1/12/2022

Prestations	Détails	Nature Unité d'œuvre	Tarif Etablissements partenaires* HT	Tarif autres établissements publics HT	Tarif Privé HT
BIOPIC 1	BIOPIC 1 Champ Large	Heure	4,35 €	40,01 €	80,01 €
BIOPIC 2	BIOPIC 2 Confocal	Heure	7,69 €	55,55 €	111,10 €
BIOPIC 3	BIOPIC 3 Coupe TEM	Heure	14,11 €	264,28 €	528,55 €
BIOPIC 4	BIOPIC 4 Observation TEM	Heure	11,35 €	185,25 €	370,50 €
BIOPIC 5	BIOPIC 5 PreBloc TEM	Heure	104,65 €	1 772,84 €	3 545,68 €
BIOPIC 6	BIOPIC 6 Cytolngé	Heure	23,53 €	65,40 €	130,80 €
BIOPIC 7	BIOPIC 7 CytoMad	Heure	15,90 €	34,08 €	68,17 €
BIOPIC 8	BIOPIC 8 Expertise	Heure	7,83 €	1 820,54 €	3 641,09 €

**\*Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après :

- Sorbonne Université (SU)
- Université de Perpignan (UPVD)